

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-deux, le 1er avril 2022 à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques sur l'Arnon s'est réuni à la salle des fêtes d'Ardenais, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.*

*Nombre de membres en exercice : 31*

*Date de la convocation : 25/03/2022*

*Nombre de membres présents : 20*

*Nombre de pouvoirs : 2*

*Vote : 22*

*Secrétaire de séance : Mme Catherine BOUVAT-MARTIN*

**Présents :** M. Fabrice AUPETIT (Beddes), M. Claude DESABRES (Châteaumeillant), M. Jacques FRAULAUD (Culan), M. Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), M. Patrice BARRET (Le Châtelet), M. Dominique CHAMPAGNE (Lignières), M. Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), M. Pascal LEJOT (Maisonnais), M. Pascal COLLIN (Marçais), M. Jean-Pierre GORGE (Morlac), Mme Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), M. Bruno CHAGNON (Reigny), M. Pascal ALADENIZE (Rezay), M. Michel BONNET (Saint-Baudel), M. François THOMAS (Saint-Jeanvrin), M. Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Mme Florence LERUDE (Sidiailles), Mme Margot BRAUTIGAM (Touchay), M. Claude SANGLIER (Venesmes, suppléant), M. Fabien CLEMENT (Vesdun)

**Absents :** M. Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), M. Patrick BISSON (Ineuil), Mme Isabelle HUE (Montlouis), M. Sylvain MASSOT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Mme Manon SOUPIZON (Saint-Hilaire-en-Lignières), M. Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Mme Angélique WOZNIK (Villecelin)

**Absents excusés :** M. Gilles HERAULT (Ardenais), Mme Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), M. Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Mme Valérie BOUCHEROLLES (Saint-Pierres-les-Bois)

**Pouvoirs :** M. Daniel GAILLARD a donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE ; Mme Maryse JACQUIN-SALOMON a donné pouvoir à M. Fabrice AUPETIT

---

**REFERENCE : 2022-014**

### **OBJET : DEMANDE D'EMPRUNT – FINANCEMENT DE L'ETUDE PREALABLE AU CTMA ARNON AMONT**

Monsieur le Président propose, pour pallier les besoins de financement de l'étude préalable au Contrat Territorial Milieux Aquatiques, de réaliser un emprunt à hauteur du coût estimé de l'étude.

Monsieur le Président présente la proposition suivante : du Crédit Agricole Centre-Loire en date du 28 mars 2022.

BANQUE	DUREE	TAUX FIXE	FRAIS DE DOSSIER
CREDIT AGRICOLE	36 mois	0.93%	225€

Vu le CGCT,

Vu l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 aux commandes publique,

Considérant que pour financer l'investissement prévu pour l'étude, il a été prévu au budget de la commune de recourir à un emprunt,

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir accepter l'offre du Crédit Agricole :

**Condition financière**

Montant Emprunté :	225 000 €
Taux fixe sur 36 mois :	0.93 %
Frais de dossier :	225 €
Coût total des intérêts :	6 277.50 €
Echéances constantes en intérêts :	2 092.50 €
Mise à disposition des fonds par crédit d'office	
Remboursement du capital in fine et paiement des intérêts tous les ans	

Le projet d'emprunt est soumis au vote :

- 18 pour
- 2 contres
- 2 abstentions

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des membres présents, décide :

- D'approuver le projet qui lui est présenté pour un montant de 225 000 €
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires pour réaliser cet emprunt.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication le et du dépôt en Sous-Préfecture, le  
Le Président,

Pour extrait conforme au registre  
Le Président,

Fabrice AUPÉTIT



Dépose  
à la sous-Préfecture

le : 31 MAI 2022

